

# Cahier des charges des épreuves sportives ESCALADE

## I) Epreuves départementales ou régionales

### Installations :

- 1 salle d'échauffement ou une zone réservée à cet effet.
- 1 local médical.
- 1 médecin, ou une équipe de secouristes.
- 1 structure (souvent artificielle) équipée de plusieurs voies :

exemple : donné à titre indicatif pour une centaine de grimpeurs répartis en priorité.

sur les voies de 4 à 6a

1 ou 2	4
2	4+
2	5
2	5+
2	6a
2	6b
1	6c
1	7a
1	7b
1	7c

sur des voies de 5 à 6b

(épreuves régionales ou nationales)

sur des sites distincts ;

pour chaque manche

1	5	en tête si possible
1 ou 2	5+	en tête si possible
3	6a	en tête si possible
3	6b	en tête si possible
2	6c	en tête si possible
1	7a	en tête si possible
1	7b	en tête si possible et à vue
1	7c	en tête si possible et à vue

*sur le même mur  
pour 2 manches*

( 1 )
2
3
3
2
2
2
2

remarque : il est préférable, pour le plaisir des participants, de placer la (les) difficulté(s) de la voie dans la seconde moitié de la longueur, de même le mousquetonage ne doit pas être une sur difficulté.

- Chaque voie est cotée de 0 à 50 :
  - 0 : pied de la voie.
  - dernière prise (ou barre, chaîne, ...) pouvant être touchée toujours inférieure à 50.
  - 50 : voie réussie.
  - les autres repères sont répartis régulièrement ou irrégulièrement (pour tenir compte des pas difficiles de la voie) sur la longueur de la voie : voir exemples en annexe 1.
- un plan de voie est réalisé pour chaque voie, il indique les consignes (zone(s) interdite(s), sortie de voie, ...)
- 1 salle d'isolement pour les voies "à vue" ou de départage.
- 1 zone pour les annonces et la saisie informatique.

### Matériel :

- dégaines en place pour la grimpe en tête (mousqueton à vis ou maillon rapide côté mur).
- matériel aux normes en vigueur.
- 1 corde par relais ou par voie.
- des relais aux normes.

- 1 ordinateur portable (ou un PC) et 1 imprimante (+ vidéo projecteur, sono, ..... si possible).
- 1 table et 1 chaise pour le ou les juges au pied de chaque voie.

### Participants :

- licenciés UFOLEP (licence **en** cours de validité) et s'acquittant des droits de participation.
- âge minimum : 12 ans révolus pour la grimpe en tête.
- pas de sélection par le niveau de grimpe.
- chaque grimpeur choisit la difficulté de sa première voie de contrat au moment de l'inscription, quelle que soit sa catégorie.

### Déroulement :

- un grimpeur s'engage pour un contrat de trois voies de difficultés successives.
- un grimpeur est disqualifié, s'il ne répond pas à trois appels pour réaliser une voie.
- un grimpeur peut être juge et assureur.
- un plan est établi pour chaque voie. Il indique les consignes et le repère attribué à chaque prise.
- un juge par voie remplit la fiche de contrat en indiquant, en cas d'échec, le **numéro** de dernière prise atteinte dans la case **touchée** ou **tenue** correspondante ou, en cas de réussite de la voie, en **cochant** la case **enchaînée**. Il indiquera éventuellement le nombre de pénalités dans la case correspondante.
- pour les voies "à vue" la lecture montre la corde passée dans les dégaines.
- pour les voies "à vue", les compétiteurs sont en salle d'isolement jusqu'à leur passage.

### Résultats :

- chaque voie du contrat (ex : 4+, 5, 5+ ou 6c, 7a, 7b) est tentée quel que soit le résultat dans la voie précédente.
- au pied de la voie, un juge remplit la fiche de contrat que le compétiteur peut consulter.
- le repère correspond à un nombre de points attribués, un bonus traduit la réussite de la voie.
- la difficulté est traduite par un coefficient attribué par un logiciel mis à disposition

Contrat	Voie 1 réussie	Bonus Voie 1	Voie 2 réussie	Bonus Voie 2	Voie 3 réussie	Bonus Voie 3	Bonus* Contrat	Total Points
4, 4+, 5	5,00	1	6,00	1	7,20	1	5	<b>26,20</b>
4+, 5, 5+	6,00	1	7,20	1	8,65	1	5	<b>29,85</b>
5, 5+, 6a	7,20	1	8,65	1	10,35	1	5	<b>34,20</b>
5+, 6a, 6b	8,65	1	10,35	1	12,45	1	5	<b>39,45</b>
6a, 6b, 6c	10,35	1	12,45	1	14,95	1	5	<b>45,75</b>
6b, 6c, 7a	12,45	1	14,95	1	17,90	1	5	<b>53,30</b>
6c, 7a, 7b	14,95	1	17,90	1	21,50	1	5	<b>62,35</b>
7a, 7b, 7c	17,90	1	21,50	1	25,80	1	5	<b>73,20</b>

\* le bonus de contrat est attribué à partir de deux voies réussies soit (bonus1 + bonus2 + bonus3) >1

Le nombre de points attribués à chaque voie est égal à la valeur de la prise atteinte multipliée par le coefficient de la voie, le tout étant divisé par cinquante. Exemple pour un contrat 5+, 6a, 6b :

Voie 5+ réussie	(50 x 8,65) / 50 =	8,65
Bonus voie 1 :		1,00
Chute à la prise 30 de la voie 6a :	(30 x 10,35) / 50 =	6,21
Bonus voie 2 :		0,00
Voie 6b réussie :	(50 x 12,45) / 50 =	12,45
Bonus voie 3 :		1,00
Bonus contrat :		5,00
<b>Total :</b>		<b>34,31</b>

- en cas d'égalité un départage est organisé pour la désignation des (trois) premières places.

### **Départage :**

- les concurrents ex aequo grimpent dans une voie de difficulté supérieure ou égale à la dernière voie du contrat le plus élevé des ex aequo.
- Un tirage au sort désigne l'ordre de passage, et les ex aequo sont placés en salle d'isolement.
- Est prioritairement pris en compte le plus haut point atteint.
- En second lieu, le temps minimal mis pour atteindre ce point (pas le temps passé sur la voie) est le second critère de départage.

## **I D) Épreuves nationales**

Ces points s'ajoutent à ceux déjà exposés ci-dessus.

### **Organisation :**

- deux manches au minimum, 5 au maximum (possibilité d'ajouter une manche de blocs, ...).
- deux journées successives de compétition.
- grimpe en tête pour tous si possible.

### **Installations :**

- 1 salle pour le contrôle antidopage avec de l'eau.
- 2 sites ou suffisamment de voies sur le même site pour organiser les deux manches minimum.

### **Matériel :**

- 1 table et 2 chaises pour les juges (au minimum 2) au pied de chaque voie.

### **Participants :**

- âge minimum : 12 ans révolus pour la grimpe en tête.
- pas de sélection par le niveau de grimpe mais démarrage minimum en **5** en tête (possibilité de commencer à une difficulté différente de 5 si les sites l'imposent ou le permettent).
- chaque grimpeur choisit la difficulté de sa première voie de contrat au moment de l'inscription.
- à la fin de la première manche, il peut changer son contrat pour la deuxième manche.

### **Déroulement :**

- les juges informent le grimpeur des consignes particulières à la voie (plan de voie).
- deux juges par voie remplissent et signent la fiche de contrat en indiquant, en cas d'échec, le **numéro** de dernière la prise atteinte dans la case **touchée ou tenue** correspondante ou, en cas de réussite de la voie, en **cochant** la case **enchaînée**. Il indiquera éventuellement le nombre de pénalités dans la case correspondante.
- pour les voies "à vue" la lecture montre la corde passée dans les dégaines.
- Pour les voies "à vue", les compétiteurs sont en salle d'isolement jusqu'à leur passage.

### **Résultats :**

- Par addition des points obtenus sur chaque manche (points obtenus : principe exposé ci-dessus).
- **A la fin de la compétition** et en cas d'égalité un départage est organisé sur les voies de la dernière manche.

### **Départage : idem**